

# Pour un changement politique opéré par et pour les citoyens - nous, dès maintenant.

Savez-vous que pendant qu'on nous impose l'Austérité, les fonctionnaires de l'UE ont une immunité judiciaire à vie, et qu'ils partent à la retraite à 50 ans avec 9000€ par mois? Vous voulez juste vivre tranquillement, et les laisser s'occuper de politique?

Voici ce qu'ils en font - à propos du **Traité Transatlantique** auquel nous sommes promis :

« [...] L'année dernière, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (...) a aussi infligé à l'Union européenne des pénalités de plusieurs centaines de millions d'euros pour son refus d'importer des organismes génétiquement modifiés (OGM). La nouveauté introduite par l'APT et le TTP, c'est qu'ils permettraient aux multinationales de poursuivre en leur propre nom un pays signataire dont la politique aurait un effet restrictif sur leur abattage commercial.

Sous un tel régime, les entreprises seraient en mesure de contrecarrer les politiques de santé, de protection de l'environnement ou de régulation de la finance mises en place dans tel ou tel pays en lui réclamant des dommages et intérêts devant des tribunaux extrajudiciaires. Composées de trois avocats d'affaires, ces cours spéciales répondant aux lois de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations unies (ONU) seraient habilitées à condamner le contribuable à de lourdes réparations dès lors que sa législation rogne sur les « futurs profits espérés » d'une société.»

Extrait d'un article de Lori M. Wallach, paru en novembre 2013 dans *Le Monde Diplomatique*

**Le modèle de développement suivi depuis la révolution industrielle est en passe d'aboutir à une catastrophe écologique, économique et sociale.** Les véritables décisions se prennent hors du système politique, dans les conseils d'administrations des banques et des multinationales, les Bourses mondiales et les comités « d'experts ».

Les professionnels de la politique sont au mieux **IMPUISSANTS**, au pire **VENDUS** aux puissances d'argent. C'est un fait : **CE SYSTÈME ÉLECTORAL PERMET AUX PIRES PRÉDATEURS D'ÉCRIRE UN DROIT INIQUÉ** - les exemples ne manquent pas, les conséquences sont graves. **AU COEUR DE NOS GRANDS PROBLÈMES ACTUELS, UNE QUESTION CENTRALE :**

## **QUI DÉCIDE ?**

**Qui est légitime pour décider de ce qui nous concerne tous?**

**Qui écrit le droit?**

**Comment désigne-t-on les gouvernants, et comment les contrôle-t-on?**

Le système de gouvernement représentatif dans lequel nous sommes, ce n'est **PAS** une **Démocratie**.

## **Un peu de vocabulaire :**

**KRATOS = pouvoir**

**DEMOS = peuple**

**OLIGOS = peu nombreux**

**PLOUTOS = les richesses**

**ARISTOS = le meilleur**

➔ **DEMO-KRATIE**

➔ **OLIGARCHIE**

➔ **PLOUTO-KRATIE**

➔ **ARISTO-KRATIE**

## **Un petit rappel :**

### **Elire, ce n'est pas Voter !**

«Élire» est démocratique lorsque cet acte n'oblitére pas en lui-même celui de voter parallèlement (et de pouvoir proposer librement des textes de lois) en toutes matières, sinon c'est un acte d'aliénation politique - au profit d'une caste qui se coopte.

«Élire» est démocratique lorsque l'on peut exercer un contrôle sur les actes de l'élu.

« S'il y a eu en 1789 une certaine expression de la volonté générale, bien qu'on eût adopté le système représentatif faute de savoir en imaginer un autre, c'est qu'il y avait eu bien autre chose que des élections. Tout ce qu'il y avait de vivant à travers tout le pays - et le pays débordait alors de vie - avait cherché à exprimer une pensée par l'organe des cahiers de revendications. Les représentants étaient en grande partie fait connaître au cours de cette coopération dans la pensée; ils en gardaient la chaleur; ils sentaient le pays attentif à leurs paroles, jaloux de surveiller si elles traduisaient exactement ses aspirations. Pendant quelque temps - peu de temps - ils furent vraiment de simples organes d'expression pour la pensée publique. Pareille chose ne se produisit jamais plus.»  
Simone Weil, *Note sur la suppression générale des partis politiques*

## **Quels seraient alors les rouages institutionnels d'une démocratie ?**

Entre autres, et en vrac :

- Le Référendum d'Initiative Populaire (RIP)  
(législatif, abrogatoire, révocatoire, et constituant)
- Des mandats impératifs (≠ mandats représentatifs) avec reddition des comptes
- Des mandats non cumulables et non (ou peu) renouvelables → rotation des charges
- Des assemblées (législatives, constituantes) de citoyens **tirés au sort**  
(parmi tous les citoyens ou les volontaires)
- Des contrôles avant, pendant, et après les mandats (par exemple avec des chambres de contrôle à tous les étages de la vie politique)
- Une mise en délibération permanente des conflits inhérents à toute société

# Ce n'est pas aux hommes au pouvoir d'écrire les règles du pouvoir. Instituons notre souveraineté, écrivons notre Constitution !

**LE TIRAGE AU SORT** est un rouage démocratique trop méconnu qui mérite toute notre attention. Il instaure un rapport au pouvoir fondamentalement différent de l'élection. L'oubli de cet instrument, voulu ou pas, est assez récent ; en effet, de l'Antiquité à Montesquieu, quand on parlait de démocratie, on pensait automatiquement au tirage au sort. Il était un principe généralisé dans la démocratie Athénienne, et est toujours utilisé dans les jurys d'assise.

- il court-circuite les luttes pour le pouvoir et son florilège de manigances
- il empêche la captation du pouvoir institutionnel par une classe
- il permet l'égalité politique & une représentation «miroir» des citoyens
  - = il donne du pouvoir politique aux pauvres !
- les gouvernants sont plus respectueux des gouvernés quand ils savent avec certitude qu'ils reviendront eux-mêmes bientôt à la condition ordinaire de gouvernés

## Mais le peuple est-il toujours bon? N'est-ce pas dangereux de lui laisser le pouvoir?

Non, le peuple n'est pas toujours bon. Nous craignons tous de voir certaines personnes accéder au pouvoir. *C'est pourquoi **pour chaque POUVOIR institué, il faut instituer des CONTRE-POUVOIR.*** Qu'il puisse toujours y avoir recours. Que nous puissions toujours corriger nos erreurs - comme nous le faisons au niveau individuel ou inter-individuel. On se trompera, et on se corrigera.

*«Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.»* Montesquieu, *L'esprit des lois.*

Une très éclairante définition de la **volonté générale** :

*«(...) si, sur un problème général, chacun réfléchit tout seul et exprime une opinion, et si ensuite les opinions sont comparées entre elles, probablement elles coïncideront par la partie juste et raisonnable de chacune et différeront par les injustices et les erreurs.*

*C'est uniquement en vertu d'un raisonnement de ce genre qu'on admet que le consensus universel indique la vérité.*

(...)

*Le véritable esprit de 1789 consiste à penser, non pas qu'une chose est juste parce que le peuple la veut, mais qu'à certaines conditions le vouloir du peuple a plus de chances qu'aucun autre vouloir d'être conforme à la justice.*

*Il y a plusieurs conditions indispensables pour pouvoir appliquer la notion de volonté générale. Deux doivent particulièrement retenir l'attention. L'une est qu'au moment où le peuple prend conscience d'un de ses vouloirs et l'exprime, il n'y ait aucune espèce de passion collective.*

(...)

*La seconde condition est que le peuple ait à exprimer son vouloir à l'égard des problèmes de la vie*

*publique, et non pas à faire seulement un choix de personnes. Encore moins un choix de collectivités irresponsables.*

(...)

*Le seul énoncé de ces deux conditions montre que nous n'avons jamais rien connu qui ressemble même de loin à une démocratie.»*

Simone Weil, dans *Note sur la suppression générale des partis politiques*

Frédéric Lordon - à propos de la **Souveraineté** - sur France Inter le 17 avril dernier :

*« Le principe de la souveraineté, ça n'est pas autre chose que le principe démocratique lui-même, c'est-à-dire le droit de délibérer et de décider de toutes les matières qui intéressent les politiques publiques, tout le temps.*

*Or, ce droit de discuter et de rediscuter de tout tout le temps, qui est le cœur même de la démocratie, ce droit-là est annulé par la construction européenne (...) de telle sorte que, de toutes ces questions, absolument fondamentales (elles semblent lointaines, elles semblent abstraites, mais elles sont déterminantes pour les conditions matérielles d'existence des populations), (...) nous ne pouvons plus discuter.»*

**Et donc?** Et donc on n'est pas obligés de laisser faire. On s'y met, on écrit notre Constitution. Non pas pour une sixième République, mais pour une Première Démocratie. Un texte fondateur compréhensible. On s'informe, on se réunit, on travaille ensemble. On apprend à délibérer. On définit nos Biens Communs (eau, terre, information, création monétaire, éducation, santé, etc) et on invente des institutions qui les protègent. Les politiciens ne scieront vraisemblablement pas la branche sur laquelle ils sont assis, **c'est à nous** de réécrire les règles du jeu. **Puisque c'est à nous de le faire, faisons-le.** C'est tout. Ce n'est pas facile, mais personne ne le fera à notre place.

*«Le secret de l'action, c'est de commencer.»* Alain

Partout dans le monde, à petite et grande échelle, fleurissent des initiatives et expériences de démocratie délibérative - par exemple le Conseil Constitutionnel de l'Islande de 2011, le Citizens' Parliament de 2009 en Australie, ou le G1000 belge en 2010 (qui aura bientôt un équivalent français).

Des stratégies de prise de pouvoir se dessinent (le plus plausible étant de passer préalablement par l'obtention du RIP), mais seul un puissant mouvement de nombreux citoyens peut organiser et imposer une révolution démocratique. Si on trouve que l'idée est bonne, on s'en empare, on la diffuse, et on se prépare.

CONTACT LOCAL : Marion 07 85 66 98 46

Prochain rendez-vous :